

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen de la motion de M. Benoist GUILLARD et Consorts,
déposée le 22 avril 2019,**

intitulée

« Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps ! »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 juin 2019 puis le 08 octobre 2019.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Cinzia GALLI RATANO, Anne GILLARDIN GRAF, Mireille MATHYS, Maximilien BERNHARD, Benoist GUILLARD, Ruben RAMCHURN et du soussigné, désigné président.

Pour la 1^{ère} séance, la délégation municipale était composée de Mme Carmen TANNER, Municipale, M. Marc-André BURKHARD, Municipal, et M. Pierre DESSEMONTET, Municipal, accompagnés de Mme Silli MONA, déléguée à l'Agenda 21. Pour la 2^{ème} séance, la délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Municipal, accompagné de M. Philippe GENDRET, Chef du Service des énergies. Nous les remercions chaleureusement pour la qualité de leurs réponses et des échanges sur les problématiques qui ont occupé la commission. Nous remercions également l'ensemble de la Municipalité ainsi que ses services pour la rédaction d'un état des lieux sur les thématiques qui ont occupé la commission.

Lors de sa première séance, la commission a d'abord entendu le motionnaire qui a rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le travail de la commission ainsi que les objectifs de la motion : les niveaux de CO₂ continuent à augmenter et les objectifs fixés par la COP 21 seront difficiles à atteindre. La motion propose de doter la Commune d'un « plan climat » à même de coordonner les efforts d'Yverdon-les-Bains pour la baisse des émissions de CO₂ mais aussi pour préparer la Ville à s'adapter aux effets du réchauffement climatique.

La Municipalité a indiqué ne pas vouloir se positionner sur la motion mais montrer ce que ses services entreprennent déjà. La délégation municipale a d'ailleurs été constituée par les services les plus proactifs dans le domaine, même si la problématique de la durabilité est transversale. Elle a souligné qu'un plan climat pourrait permettre de visibiliser les initiatives qui sont déjà prises – parfois depuis longtemps – et de renforcer les liens dans les dossiers inter-services.

Au niveau des réalisations, la délégation municipale a relevé quelques axes principaux d'intervention. Sans être exhaustif, ce rapport peut mentionner le travail accompli par l'Agenda 21, notamment en termes de soutien à des projets portés par les habitants de la Ville, par exemple les propriétaires qui souhaitent végétaliser leur parcelle. Le Service des travaux a insisté sur ses actions pour préserver la biodiversité ainsi que le développement du chauffage à distance auquel est connecté le nouveau Collège des Rives. Il développe également une production d'ammonium à la STEP, une activité rentable et très utile localement pour la paysannerie. Du côté du Service des énergies, celui-ci s'est doté

d'objectifs, notamment en lien avec l'octroi du label « Cité de l'énergie » avec le souhait d'obtenir le label « Cité de l'énergie GOLD » lors de la prochaine évaluation. Ces objectifs sont notamment de réduire la consommation d'énergie par habitant de 43% par rapport à 2000, viser 54% de diminution de l'effet de serre et de couvrir 30% des besoins énergétiques avec de l'énergie renouvelable locale.

La discussion, riche et précise au sujet des dicastères représentés, a mis en lumière que la commission n'était pas en mesure de se prononcer sur l'état des lieux des actions entreprises par la Municipalité sans rien savoir des politiques menées dans les autres dicastères, notamment pour des domaines cruciaux comme la mobilité ou les bâtiments. Dès lors, elle a décidé de suspendre ses travaux en demandant à la Municipalité de lui fournir une brève synthèse écrite du travail accompli par chaque dicastère en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

La Municipalité a accepté cette demande et a fourni à la commission un rapport de onze pages fournissant un état des lieux des actions entreprises. La Municipalité a souhaité que ce document, qui est riche mais est resté au stade d'un document de travail, reste à usage interne de la commission, mais on peut relever qu'il mentionne des initiatives prises dans tous les services qui vont des gestes quotidiens jusqu'à des mesures plus globales. Des planifications communales devraient voir le jour et répondre pour leur domaine à l'urgence climatique, en particulier Agenda 2030, Plan directeur nature et Plan directeur des énergies.

Lors de la deuxième séance de commission, la délégation municipale a répondu aux questions des commissaires sur le document fourni en développant particulièrement sur les enjeux énergétiques et climatiques. Les commissaires ont relevé un document qui montre que la Municipalité travaille, parfois depuis longtemps, mais que des points d'amélioration existent. Les commissaires ont notamment relevé les pistes d'amélioration suivantes : l'assainissement thermique des bâtiments communaux, des mesures spécifiques pour les propriétaires privés de bâtiments, la possibilité de renforcer la présence des critères de durabilité dans les procédures d'adjudication des marchés publics, la fixation de critères plus contraignants en termes de proximité pour le choix de prestataires des repas servis dans les structures pré et parascolaires de la Commune ou une réflexion sur la manière dont les terres agricoles de la Commune, notamment les vignes, sont gérées. Enfin, ils ont relevé une capacité d'amélioration claire dans le domaine de la mobilité duquel les critères de durabilité semblent absents. La délégation municipale a également présenté la démarche de l'Agenda 2030 actuellement en cours dans l'administration et a indiqué qu'à ce stade la Municipalité ne pourrait pas fournir plus d'informations sur ses démarches, l'étape suivante étant justement la rédaction d'un plan global que la motion appelle de ses vœux.

Lors de la discussion, les commissaires ont estimé qu'un plan climat permettrait d'anticiper l'adoption de législations fédérales et cantonales qui sont actuellement en cours de rédaction et permettrait à la Commune de se positionner de manière favorable à leur sujet. Un tel plan permettrait de se prévaloir d'une certaine exemplarité attendue de la part des pouvoirs publics, en particulier sur un sujet aussi important. Il a été relevé que plusieurs mesures municipales sont encore au stade de l'intention et qu'un plan climat permettrait de concrétiser ces intentions de manière cohérente. Il pourrait également permettre à la Ville d'anticiper certains de ses développements futurs, notamment démographiques, ainsi que les meilleures réponses à y apporter.

Conclusions :

En conclusion, la commission constate que la Commune d'Yverdon-les-Bains est déjà active en matière de lutte contre le réchauffement climatique et ses effets. Elle estime qu'un plan climat permettrait de consolider la dynamique actuelle et de renforcer sa transversalité et sa cohérence.

La gravité de la situation actuelle nécessite des mesures fortes et une accélération des changements en cours. Cependant, un tel changement de paradigme ne peut se faire qu'en y intégrant les acteurs concernés et en tenant compte des ressources actuelles de la Ville.

Dès lors, à l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de renvoyer cette motion à la Municipalité et souhaite que cette dernière puisse travailler sereinement afin de présenter au Conseil communal un plan ambitieux et réaliste qui débouche sur des mesures concrètes à même de faire face au défi climatique.



Julien WICKI
Président

Yverdon-les-Bains, le 13 novembre 2019